

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°50a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Désignation de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la
Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que, par délibération du 21 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY pour représenter la Ville de Tulle au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- Considérant qu'il convient, conformément au tableau de répartition des membres de la CLECT, de désigner 8 élus pour siéger au sein de cette commission,
- Considérant qu'il convient d'abroger et de remplacer la délibération n°5-25 du 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Abroge et remplace la délibération n°5-25 du 21 avril 2026.

1-Désigne en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) :

- Florent PLAS
- Marie-Pierre NAVES-LAUBY
- Dorian LASCAUX
- Hélène DESCHAMPS
- Jean MOULY
- Violaine BOUILLAGUET
- Thomas MADELMONT
- Nicolas MARLIN

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2026

DSOA - 29092026